

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'adaptation du règlement communal relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des ressources naturelles et de la protection de la nature a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 30 janvier 2025.

Le présent règlement entre en vigueur trois jours après sa publication. Toutefois, ces dispositions s'appliquent de manière rétroactive aux acquisitions réalisés à partir du 1er janvier 2025.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut être pris en copie sans déplacement. Le document peut également être consulté sur le site de la Commune de Steinfort (www.steinfort.lu).

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner

Bourgmestre



Alex Folscheid

Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
- 6 FEV. 2025
en bonne et due forme à partir du

Steinfort, le - 6 FEV. 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal